



Le droit de faire des sortis avec mes enfants

Par **sandy2**, le 17/05/2008 à 16:47

Bonjour, je suis nouveau sur ce forum et j'aimerais savoir une chose. Ma femme veut divorcer de moi, n'a encore rien fait au niveau des procédures; vivons sous le même toit chambre à part depuis sa décision, mais ce qui me chagrine au niveau de mes trois enfants "petits" fait des sortis seul avec eux sans que je sois invité aux balades. Elle procède aux choses comme si on était divorcés et les enfants à chacun son tour les week-end. Sans procédure engagées a-t-elle le droit de me priver d'accompagner mes enfants car pour moi mes enfants c'est tout maintenant. Et quand je lui dit cela elle menace d'aller porter plainte à la police en disant comme excuse que je la percute alors qu'elle fait ce qu'elle veut. Que puis-je faire sans que ça touche mes enfants. Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le 17/05/2008 à 19:56

Si vraiment votre couple en est à ce point, pourquoi ne faites-vous pas une demande en divorce ?

Par **sandy2**, le 17/05/2008 à 20:08

Simplement une maison sur les bras achetée depuis 3 ans vendre et entamer sa procédure voilà tout